

## VISIO CONFERENCE « Covid »

du 4 janvier 2022

# Incompréhension

Les chiffres communiqués par le ministère font état de **1 030 cas positifs (soit plus que le pic de la 2ème vague !)**. Or, ces chiffres datent des 30 et 31 décembre et la situation a évolué depuis. Si il y avait alors 444 cas positifs à la DAP, les derniers chiffres connus sont en fait de **770 cas positifs, soit 73% de plus en quelques jours**. Il y aurait au moins 46 clusters dans les établissements pénitentiaires (contre 36 annoncés par la DAP).

Et face à cette situation ? Quelles sont les réponses de l'administration ?

➔ Le pic de la 5e vague est annoncé autour du 15 janvier (ce qui nous fait une belle jambe).

➔ La seule mesure (qui vaut jusqu'au 24 janvier), suivant les consignes DGAFP (circulaire du 29 décembre, relayée par la note SG du 30 décembre), est la mise en place des 3 jours « obligatoires » de télétravail, qui sont sans lien réel avec nos activités. Si des applications sont devenues accessibles à distance, elles n'ont pas forcément été déployées...

➔ **Aucune réduction de notre activité n'est envisagée** même si l'administration concède qu'avec les absences, il y aura une réduction de fait de l'activité. Le ministère a ainsi annoncé, sans plus préciser, qu'il y avait des juridictions « gênées » qui adaptent leur activité.

➔ Certaines formations se feront à distance, mais pas toutes.

➔ Sur les masques, nous avons rappelé que nous n'avons pas eu de nouvelles distributions depuis longtemps. Seule évolution, la DAP distribue actuellement des masques FFP2 aux agents pénitentiaires particulièrement exposés en unités médicales et dans les quartiers d'isolement des malades. Les personnes vulnérables semblent également concernées

Le seul message est donc de « faire face » à la 5e vague et tant pis pour les agents qui vont y laisser des plumes...

En non-télétravail le 5 janvier 2022